



Services Techniques
N/Réf. : NDA/CB/JD

DECISION N° 98 - 170

OBJET : contrat d'intervention portant sur le contrôle réglementaire des installations de gaz de 15 établissements communaux au profit de la société APAVE.

Le Député-Maire, de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 122 - 20 du Code des Communes,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à une mission de contrôle réglementaire concernant les installations de gaz de 15 établissements communaux,

CONSIDERANT que la proposition de la société APAVE correspond aux intérêts de la commune,

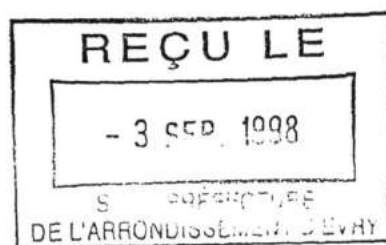
- **DECIDE** -

DE confier à la société APAVE, un mission de contrôle réglementaire des installations de gaz de 15 établissements communaux,

DE signer le contrat de contrôle réglementaire correspondant, moyennant la rémunération globale et forfaitaire d'un montant de 35 000 F HT, soit 42 210 F TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 1, sous fonction 11, nature 61522.

Fait à YERRES, le 10 août 1998



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

